

De la gestion calamiteuse des fonds zakataires

P.3

La Preuve

"... et voilà la religion de droiture..."

Mensuel islamique d'information générale paraissant au Burkina Faso

Prix unique : 300 Frs CFA

N°028-29

Février-Mars 2010

**La conception
de la maladie
en islam** P.13

**Le miel : une
guérison pour
les gens** P.9

**Zoom sur la
Tidjaniyya** P.7

LETRE À IBLIS (SATAN)

**Très cher
ennemi** P.4

VIOLENCES ET OBSCENITES SUR LES ECRANS DE TELEVISION

**SOS : société en
déliquescence !**



REVISION DE L'ARTICLE 37

P.2

Communauté du témoignage, où es-tu ?

Les évêques du Burkina Faso, réunis en conclave à Fada, se sont invités dans le débat sur la révision ou non de l'article 37 de la constitution de notre pays. Si la déclaration est restée tout à fait vague sur la position réelle des prélats (c'est certainement un texte qui a été obtenu au bout d'un long et pénible travail de conciliation des positions), elle a créé une onde de sympathie pour l'Eglise de la part d'une partie de l'opinion publique.

En effet, tout en louant le courage et la clairvoyance de ses hommes, ils ont salué la pertinence et l'opportunité de leur adresse. Les partisans de la révision quant à eux, ont vite fait de crier à l'immixtion du religieux dans les affaires politiques. Ce qui, soi dit en passant, est un argument dépassé et faible. Les religieux sont des citoyens concernés, de gré ou de force, par ce qui se passe dans l'arène politique. Il ne s'agit pas de faire de la politique, mais de se porter garants en toute neutralité de la paix et de la stabilité sociale du pays; et cette responsabilité, nul ne peut l'assumer mieux que les religieux.

C'est en cela que l'on comprend que les regards se soient tournés vers le silence assourdissant des musulmans. Allant parfois jusqu'au blasphème, cer-

tains (des musulmans) ont tiré un boulet rouge sur la "communauté du témoignage".

Si dans le fond, les réactions sont légitimes, on se demande bien de quelle communauté on parle : la Fédération des Associations Islamiques du Burkina, la Communauté musulmane du Burkina Faso... ? Les musulmans n'ont pas la même organisation que les évêques ; ils n'ont pas eu le même recul que ces derniers sur l'animation politique nationale ; ils ne peuvent pas avoir la même lecture (profonde et stratégique) sur ces questions politiques. Ils n'ont pas la même stratégie de positionnement politique... Alors pourquoi veut-on qu'ils aient la même attitude ?

Il faut d'abord pouvoir parler d'une même voix; ce à quoi la FAIB a failli. Il faut ensuite avoir des dirigeants éclairés; ceux de la plupart des associations islamiques de notre pays sont plutôt des leaders intéressés, muets et aveugles. Il faut enfin jouir d'une certaine crédibilité; nos responsables musulmans ont vendu la leur à vil prix dans les scandales à répétition du hadj, les querelles d'imamat et de gestion des fonds et même autour du partage des repas des baptêmes et autres activités sociales.

Et même quand on a réuni

toutes ces conditions, il faut se rappeler que l'environnement international ne tolère guère que des musulmans sortent de leurs mosquées pour s'intéresser aux questions du monde temporel qui les entoure car disent-ils, la religion est du domaine exclusif du privé. On aurait vite crié à l'islamisme qui chercherait à s'emparer du pouvoir pour instaurer la charia. Mais tout cela ne devrait pas empêcher les musulmans de donner de la voix sur cette importante question de la modification de l'article 37. Il s'agit de l'avenir du Burkina Faso, et l'histoire (surtout Dieu) jugera chacun sur le rôle qu'il a joué dans cet important épisode de la vie de notre pays.

La Rédaction

REVISION DE L'ARTICLE 37

Communauté du témoignage, où es-tu ?

La Preuve

Révisé de déclaration
N° 1862/CA-GI/OUA/PF
du 27 juillet 2007
ISSN 0796-8426
Tel 50 37 94 30
Cell. 70 75 54 85

Email : preuve2007@yahoo.fr

Directeur de Publication

Mikailou Kéré

Secrétaire de rédaction

Siaka GNESSI

Responsable commercial

Moussa BOUGMA

Mise en page et impression

Attesse Burkina 50 39 93 10

Nombre de tirage

1000 exemplaires

De la gestion calamiteuse des fonds zakataires

Par Cheick Albayan

Le début de l'année musulmane marque traditionnellement le paiement de la zakat, un acte de solidarité sans précédent institué par l'islam. Elle est l'une des cinq obligations religieuses dont tout musulman doit s'acquitter pour la face de Dieu et pour l'amour du prochain. Elle consiste à prélever sur les biens que l'on possède, une partie pour donner à une certaine catégorie de croyants qui n'en possèdent pas.

L'accomplissement de ce pilier de l'islam rencontre de nombreux problèmes dans le monde musulman et surtout dans notre pays. En effet, d'une part, ils sont très peu les musulmans qui observent cette obligation et d'autre part les fonds collectés ne parviennent pas toujours aux bénéficiaires désignés. Malgré la détermination précise de la liste des attributaires, on assiste à l'affectation de la zakat à ceux qui n'en ont pas droit, pénalisant ainsi ceux qui en ont besoin. De riches marabouts et dignitaires religieux aisés se nourrissent impunément de la zakat. Ils usent de leur influence pour recevoir la zakat de leurs fidèles. En plus, ces derniers donnent chaque année leur zakat aux mêmes personnes par amitié ou par affiliation spirituelle (payer la zakat à son Cheick qui ne mérité pas car le Cheick est le plus souvent plus aisé que les fidèles qui lui donnent leur zakat).

En outre, à l'échelle mondiale, la gestion des fonds de la zakat est tout aussi calamiteuse qu'au niveau national. En effet, les riches musulmans des pays arabes ont pensé à leurs frères africains en créant des ONG à but humanitaire. Malheureusement,

ces ONG trahissent cette confiance : car leurs représentants en Afrique dépensent auvent les fonds. Les fonds alloués pour les investissements sociaux sont détournés à des fins personnelles. Les quelques réalisations telles les constructions d'établissements

justifier tous les fonds envoyés pour de nouveaux projets du même genre, car il suffit de reproduire des photos d'anciens bâtiments comme justificatifs auprès des arabes.

Ainsi, un véritable réseau de corruption s'est constitué au tour de

celle de promouvoir l'islam à travers l'action sociale. Certaines ONG n'hésitent pas à louer leurs locaux à des associations islamiques nationales comme cadre pour tenir leurs activités. Quelle honte ? Louer des locaux d'une structure islamique à une autre



d'enseignement et de centres de santé, qu'ils ont pu faire ne servent que leurs propres intérêts.

Ces infrastructures sont par ailleurs mal gérées, et offrent des services plus chers, alors qu'elles sont sensées offrir des prestations humanitaires à prix social. Ce sont ces mêmes réalisations depuis des années qui servent à

la gestion des fonds zakataires. Les donateurs doivent militer avec leurs biens mais aussi leur personne en étant sur le terrain comme les missionnaires chrétiens qui sont venus en Afrique. Dans la course à cet enrichissement illicite et facile, les responsables de ces organisations ont oublié leur mission première,

pour organiser une activité islamique ! Ils font semblant d'aider les pauvres africains et l'islam. Comme le coran le dit si bien : *« Ils cherchent à tromper Allah et les croyants; mais ils ne trompent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte. Il y a dans leurs cœurs une maladie (hypocrisie), et Allah laisse croître leur maladie. Ils auront un châtiment dou-*

Religion vérité

loureux, pour avoir menti. Et quand on leur dit : « Ne semez pas la corruption sur la terre », ils disent : « Au contraire nous ne sommes que des réformateurs ». Cestes, ce sont eux les véritables corrupteurs, mais ils ne s'en rendent pas compte ». C2V9-12

Cette gestion calamiteuse de la zakat a conduit inmanquablement à des déséquilibres socio-économiques graves dans la communauté islamique nationale. La communauté musulmane qui en son sein les plus grands richards du pays, est paradoxalement la plus pauvre, mal organisée et ne

disposant d'aucune réalisation socio-économique digne, renfermant le plus grand nombre d'indigents, de mendiants et de pauvres du pays. Or la zakat devrait contribuer à enrayer tous ces problèmes si elle était bien distribuée.

Dieu qui a institué la zakat n'a pas manqué d'indiquer ceux qui doivent en bénéficier : « Les Sadaqât (l'aumône) ne sont destinés que pour les pauvres, les indigents, ceux qui y travaillent, pour ceux dont les cœurs sont à gagner (à l'Islam), l'affranchissement des jougs, ceux qui sont lourde-

ment endettés, dans le sentier d'Allah, et pour le voyageur (en détresse). C'est un décret d'Allah ! Et Allah est Omniscient et Sage ». C.9 / V.60 La Sunna corrobore cela à travers le récit d'un homme qui s'adressa au prophète (PSL) en lui disant : « Donne-moi un peu de charité, et le Prophète (PSL) lui répondit : Dieu seul s'est réservé le partage des œuvres de charité qu'Il n'a délégué ni à un Prophète ni à personne d'autre. Il les a partagés en huit parts. Si tu en fais partie, je t'en donneais ! »

Les bénéficiaires de la zakat sont

donc un nombre de huit et ils ont été déterminés par Dieu. Que ceux qui n'y sont pas inclus cessent de détourner le droit des autres et qu'ils se soumettent à la décision divine avant qu'il ne soit trop tard. Dieu dit dans le coran : « Le moment n'est-il pas venu pour ceux qui ont cru, que leurs cœurs s'humilient à l'évocation d'Allah et devint ce qui est descendu de la vérité [le Coran] ? Et de ne point être pareils à ceux qui ont reçu le Livre avant eux. Ceux-ci trouvèrent le temps assez long et leurs cœurs s'endurcirent, et beaucoup d'entre eux sont persévères ». C57V16.

Sagesse du mois

LETRE À IBLIS (SATAN)

Très cher ennemi,

Ce matin comme tous les autres matins, tu as tenté de me faire paresser au lit ! Mais la voix du muezzin fut plus forte que tes murmures. J'ai pénétré à la mosquée et je sais que cela t'a brisé le cœur, à ma grande joie bien sûr. Tu m'as ensuite fait croire que je devais dormir un peu, que faire mes zikr pouvaient attendre, mais pire, que lire le Saint Coran en ce djuma béni m'empêcherait d'être à l'heure au boulot. Heureusement, depuis le temps qu'on se connaît, je sais maintenant reconnaître tes méthodes.

Jadmire ton courage car malgré tous ces revers tu es revenu à la charge. Je sais que c'est toi qui a inspiré ce client important pour qu'il me donne rendez-vous à 12H30, c'est vrai que 13H, c'était trop flagrant ! Mais hélas pour toi, j'ai préféré le rendez-vous avec mon créateur et en plus à l'heure. Ton malheur fait mon bonheur et je ne peux m'empêcher de me

marrer chaque fois que tu es malheureux et en colère. Rappelle-toi, « l'harceleuse » que tu as mus sur mon chemin, il y a quelques temps. J'avoue qu'elle avait beaucoup de charme. « shaytaniquement » bien inspirée, ma foi battait de l'aile, mais Celui qui sauve m'a sauvé et malheur pour toi, Il m'a rendu plus fort. Tu es imprévisible, tu te caches où on ne l'attend pas. Roi de la ruse, du camouflage et de la diversion ! Tu as des armes de destruction massive de foi (fermes, argent, pouvoir, orgueil...). Tu es vraiment un ennemi coriace mais saches que les enjeux sont trop grands et que je suis prêt pour le combat !

Ce n'est pas un combat à mort, loin de là, car si je le perds ce qui m'attend est pire que la mort : le feu éternel de l'enfer!!! En faisant des omelettes un matin, je me suis brûlé, tout juste un peu et là j'ai réalisé toute l'étendue de la haine que tu as pour moi ! Aussi loin qu'il me sera possible de l'imaginer, je sais que ta haine sera des

milliards de fois plus grande. Je n'ai pas encore une telle capacité de haine mais pour toi, je serai prêt à tous les sacrifices... pour te détester chaque jour un peu plus !

Je ne pouvais terminer sans te faire chagriner un peu, très cher ennemi ! Tu vois, tout ce que j'accomplis aujourd'hui, les victoires sur toi aussi petites soient-elles, sont en réalité l'œuvre d'ALLAH Le Tout Puissant ! Cest Lui mon Protecteur contre tes malices et contre moi-même ! Ma reconnaissance vis-à-vis de Lui te fend le cœur, et bien, j'en suis soulagé ! Mais j'ai gardé le meilleur pour la fin, je Lui demande de me pardonner mes fautes (les premières comme les dernières) ainsi qu'à tous ceux qui croient en Lui, morts comme vivants et que le Paradis des délices soit notre demeure finale à tous. Maintenant, j'attends tes représailles avec plaisir mais déjà souffrir encore du fait que mes frères et sœurs en la foi, feront suivre ce message à autant de personnes que possible ! N'est-ce pas

qu'ALLAH a promis la guidée à ceux qui appellent au Bien ? Mais ça tu le sais déjà, n'est-ce pas ! Sais-tu combien de personnes liront ce message ? Bien sûr que non, ALLAH Seul Sait ! Je te laisse avant que tu ne m'empêches d'envoyer mon message sur un air que tu connais bien « ouzoubilahu mina shaytan ni radjim » « Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le maudis ! » Au plaisir de te faire mal et ne plus te revoir ni sentir!!!

Esclave d'Allah, avec un cœur plein de haine pour toi beaucoup de doua pour moi!

Chers lecteurs, j'ose espérer que vous allez faire de ce message le votre auprès de notre ennemi commun, le satan. C'est ainsi que nous vaincrons ses ruses ! Dieu nous met en garde en ces termes : « Ô hommes ! La promesse d'Allah est vérité. Ne laissez pas la vie présente vous tromper, et que le grand trompeur (Satan) ne vous trompe pas à propos d'Allah. Le Diable est pour vous un ennemi. Prenez-le donc pour un ennemi. Il ne fait qu'appeler ses partisans pour qu'ils soient des gens de la Fournaise ». C35V6-7

VIOLENCES ET OBSCENITÉS SUR LES ÉCRANS DE TÉLÉVISION

SOS : société en déliquescence !

Par L'Épervier

Le paysage médiatique burkinabè est très riche de plusieurs titres de journaux, de stations de radios et de chaînes de télévision publique, laïques et confessionnelles. Ce pluralisme médiatique qui a pris naissance avec l'ouverture démocratique du pays en 1991 et au prix de multiples efforts et sacrifices des hommes et femmes de médias et des organisations de lutte pour la liberté d'expression et des droits de l'homme, est un bon signe. En effet, l'existence de médias dans un pays est une bonne chose au regard de la contribution de ces médias à la construction d'une société juste et équitable.

Cependant, on ne peut s'empêcher de s'offusquer du contenu ou des programmes de nos chaînes de télévisions : violence et obscénités rivalisent sur les écrans. Impossible pratiquement de regarder ces chaînes de télévision pendant une bonne trentaine de minutes sans baisser la tête (pour ceux qui ont encore un grain de pudeur) parce que des hommes et des femmes entièrement nus, dans des actions d'une indécence extrême vous sont présentés. En famille, assis au milieu des enfants, on meurt de honte, de regret et de peine face à ces images assassines.

Malheureusement, cette tyrannie des images qui fait chavirer notre raison et nous éloigner de nos préoccupations, ne semble guère émouvoir ni le premier ministre Tertius Zongo, ni Philippe Sawadogo, ministre de la

Culture. Mais certainement que le Moukoko Naaba, empereur des Mossés et gardien de la tradition, Monseigneur Philippe Ouédraogo, archevêque de Ouagadougou, promoteur de la Chasteté de la Vierge Marie, et Oumarou Kanazoé, président de la communauté musulmane dont la religion fait de la pudeur une des branches de la foi ; doivent souffrir dans leurs âmes. Pardon, peut-être que nous nous trom-

pons de cet atelier que "les contenus indécents, violents ou érotiques souvent diffusés violent quotidiennement l'intégrité psychique ou morale du public jeune". «La protection des droits des enfants dans un monde où on assiste à une liberté plus grande des médias aussi bien traditionnels que nouveaux, suscite des interrogations. Mais ce n'est pas tant cette liberté de ton ou de diversité

recommandations ont été faites à savoir entre autres :

- une application effective de la signalétique avec une campagne d'explication au public ;
- un filtrage depuis l'ONATEL de l'accès à l'Internet ;
- les autres acteurs de la société ont un rôle de dénonciation des programmes violents pour les enfants ;
- la sensibilisation et l'information des parents, enfants et communautés pour une vigilance permanente vis-à-vis des médias audiovisuels et des médias domestiques ;
- la création et/ou la dynamisation des comités de visionnage des films et clips dans les médias publics et privés avant leur diffusion ;
- l'adoption d'une charte d'éthique garantissant les droits des enfants et visant à débarrasser les programmes audiovisuels de toutes formes de violence ;
- la nécessité de rendre obligatoire l'application de la signalétique dans tous les médias audiovisuels.

Ce sont là des propositions salutaires et encourageantes. Cependant, depuis la tenue de cet atelier voilà déjà 7 mois, les obscénités et la violence ne se sont jamais mieux portées sur nos écrans. Le CSC est-il aussi en train de se fidéliser dans la pratique des rapports sans suite ? Juste pour se donner bonne conscience ? On peut bien s'en douter.

Il y a péril en la demeure. Le



pons, car qui ne dit rien consent, dit-on. Sinon comment peut-on comprendre ce silence face à un tel drame en gestation ? Comment sera notre société demain si les enfants qui doivent en être les artisans sont élevés dans un environnement malsain et impudique ?

Le CSC joue-t-il son rôle ?

Les 7 et 8 juillet 2009, le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) en partenariat avec l'UNICEF a organisé un atelier sur «Les Médias et la protection des droits des enfants». La Présidente de cette institution, Béatrice Daniba, reconnaîtra au

fonctionnement des supports de la communication qui pose problème : ce sont davantage les images et les messages véhiculés, surtout l'omniprésence de la violence qui interpellent», avait-elle affirmé et de concéder : «nous sommes pleinement conscients que ces phénomènes peuvent compromettre à terme la stabilité de nos sociétés et l'avenir de ce monde». En fait l'une des missions du CSC est de «garantir la protection de la personne humaine, de l'enfance en particulier contre les violences de l'activité du secteur de la communication». A l'issue de l'atelier, un certain nombre de

CSC doit prendre son courage à deux mains pour interpellier les responsables de ces médias qui asservissent, aliènent la jeunesse en l'encourageant et en la magnifiant dans le vice. Certains programmes tels que cocktail sur la TNB, les feuilletons, les tranches musicales à SMTV, TVZ, Canal3, STV KAYA, sont de véritables occasions de perversion de la jeunesse. On gagnerait à mieux les encadrer et réorienter. Les initiatives sont souvent bonnes mais rapidement elles sont dévoyées et alors deviennent du poison pour notre société. Où a-t-on rangé les innombrables et intéressantes productions artistiques de la Semaine Nationale de la Culture (SNC) pour nous importuner avec des "grippe aviaire", des "bobarba", des DJ je ne sais quoi? Où veut-on aller, que veut-on devenir avec ces conneries? La culture ce n'est pas du n'importe quoi. N'est-ce pas que c'est la chose qui nous reste quand on a tout perdu? Le ministre de la Culture, du Tourisme et de la Communication, Philippe Sawadogo, doit revoir sa copie; sinon l'histoire retiendra qu'il aura beaucoup contribué à la dissolution morale qui frappe notre pays.

Faire de nos médias de véritables instruments de développement

Les médias jouent un rôle en ne peut plus important dans le développement d'un pays. Incontestable! C'est leur utilisation qui pose problème le plus. L'un des maux de nos pays africains c'est de n'être pas à même de s'affranchir du mimétisme suicidaire. Les médias, la télévision surtout, a été pour beaucoup un facteur du développement des nations européennes. La télévision rurale a été

d'un grand appui au développement de l'Amérique Latine qui continue son émergence extraordinaire comme le Brésil, le Mexique. Aujourd'hui, ils fêtent leur victoire, en chantant et en dansant, en s'amusant, comme nous le voyons à travers leurs écrans. Et voilà que nos écrans embarquent notre jeunesse dans cette danse qui n'est pas la sienne. Peut-on avoir le courage de danser quand on sait qu'environ 360 000 candidats sont allés à la conquête de seulement 10 000 postes pour les concours de la Fonction Publique session de 2009? Peut-on danser quand on sait que des femmes et des hommes continuent de mourir à Fula et à Goughun-Yaroc dans le Sanmatenga parce qu'il n'y a pas de centres de santé et d'eau potable? On a du travail. Les médias doivent amener les populations à en être conscientes, à travers des reportages sur les conditions de vie des populations dans les campagnes, à travers des débats francs, débarrassés des empreintes politiciennes, entre autres. Si la presse écrite et les radios font assez bien ce travail, ce n'est pas le cas de nos chaînes de télévision. On nous dira que la production télévisuelle est plus coûteuse. Soit! Mais c'est le prix à payer.

Un plan d'opération signé le 23 février 1973 à Paris entre l'UNESCO et la Haute-Volta, et financé par le gouvernement norvégien au fonds de dépôts de l'UNESCO avait pour *objectif essentiel d'aider les autorités voltaïques à tirer meilleur parti possible de la Radio-Télévision Voltaïque (RTV) pour en faire un véritable instrument au service du développement du pays et plus particulièrement du développement des populations rurales qui constituent la grande*

majorité de la population... ». De nos jours, il est plus que jamais urgent de réorienter nos chaînes de télévision vers cet objectif, sinon, c'est l'autre tranchant du couteau que constituent les médias que nous aurons à la gorge.

Encore les musulmans!

L'un des propositions de l'atelier des 7 et 8 juillet 2009 du CSC était que "les autres acteurs de la société ont un rôle de dénonciation des programmes violents pour les enfants". En la matière, on ne saigne pas pour remarquer que les musulmans manquent à l'appel. Tout ce qui se passe sur les écrans de télévisions ne semble pas les émouvoir. Certes, on observe des désapprobations timides à travers des groupuscules, mais il n'y a jamais eu, à notre connaissance, des actions connues, soit pour dénoncer ou pour encourager et soutenir telle ou telle émission. C'est notre devoir à tous de le faire car nous contribuons à financer ces émissions à travers "la Taxe de soutien au développement des activités audiovisuelles de l'Etat" que vous pouvez remarquer sur

vos factures d'électricité. Nous serons donc comptables devant Dieu d'avoir "financer" des programmes nuisibles à nos populations. Il est vrai que le simple fait de désapprouver une chose est une des trois possibilités de recours du musulman pour corriger un problème. Mais faut-il le rappeler, la simple désapprobation est le dernier recours, dans l'impossibilité du musulman à faire usage de ses mains et de sa langue pour dénoncer ou corriger le problème. La question qui se pose est de savoir si de nos jours les musulmans n'ont la possibilité de régler ce problème d'impudicité grandissante que par la simple désapprobation? D'autres communautés religieuses ont trouvé la solution alternative en créant leurs propres stations de radio et de chaînes de télévision. Les musulmans n'ont pas encore fini de régler le problème de barbe qui les divise. Pendant ce temps, leurs fils et filles, sous l'emprise des images obscènes, se promènent nus, dans nos rues.

RAPPORT GÉNÉRAL

Le Séminaire national sur le rôle de la Radiodiffusion-Télévision dans le cadre du développement économique, culturel et social de la Haute-Volta, réuni à OUAHIGOUA du 29 au 7 mai 1973, sous l'égide de la Direction de la RTV, du ministère de l'Information et du gouvernement voltaïque, les réalisations et recommandations suivantes :

Au moment où bon nombre de pays africains et du Tiers Monde explorent à fond les moyens de communication comme support de leur développement, notre pays se complait dans une utilisation artisanale de ce même médium.

Considérant l'état de sous-développement économique de notre pays et son grand retard dans la scolarisation, face à la nécessité de réaliser la culture nationale voltaïque, ainsi que l'opportunité de bénéficier, par l'impulsion d'une civilisation éditoriale, reconstruite, l'opportunité de bénéficier par le rôle de la Radiodiffusion-Télévision voltaïque dans le développement éditorial, soit économique, culturel et social de la Haute-Volta, ainsi que l'initiative des responsables nationaux qui ont permis la réussite de présentes assises.

Dans ce pays, lieu d'une tradition orale et où l'écrit joue de son efficacité en raison de l'absence presque des illitrés, l'audiovisuel apparaît comme l'un des moyens les plus indiqués pour une action en vue d'aboutir à un décollage économique rapide, au développement scolaire accéléré, et une prise de conscience de la valeur de la culture nationale.

L'opportunité de ce séminaire est renforcée par des critiques tendues mais souvent réalistes et constructives proférées ce et là depuis la naissance de notre système national de Radiodiffusion-Télévision.

Cet outil précieux doit être utilisé au mieux selon le souhait et pour la bonne du plus grand nombre de Voltaïques.

Zoom sur la Tidjaniyya

Par Bachar SOW

La Tidjaniyya, voie spirituelle musulmane, fut fondée par Cheikh Sidi Ahmed Tijane vers 1781 à Ain-Mahdi en Algérie. C'est une branche du soufisme, mouvement spirituel, ésotérique et ascétique de l'islam. Les tenants de cette doctrine soutiennent qu'elle est basée sur le Coran et la sunna de Mouhammad (saw). Le soufisme selon eux était du temps du Prophète (SAW) une réalité vécue sans nom. Il était vécu dans toute sa plénitude par le Prophète (SAW) et ses nobles compagnons. Dans une conférence Cheikh Ibrahim Abdallah SALL justifie le soufisme par les propos suivants attribués au prophète : « *A la droite du Miséricordieux- et ses deux mains sont dextres on trouve des hommes qui ne sont ni prophètes, ni martyrs, et dont la clarté du visage éblouit ceux qui les regardent. Les prophètes et les martyrs les envient à cause de leur place et de leur proximité de Dieu. Quelqu'un demanda alors : « Qui sont-ils donc ? » Le Prophète (SAW) répondit : « Ce sont des personnes appartenant à des clans*

bien distincts, qui se réunissent en vue du souvenir de Dieu, choisissant de ne dire que les meilleures paroles, tout comme un gourmet ne sélectionne que les meilleures dattes. »

Cheikh Sidi Ahmed



Tijani et l'origine doctrine Tidjaniyya

La doctrine (tariqa) de la confrérie Tidjaniyya (du nom de son fondateur) est basée sur le Coran et la sunna selon ses adeptes. Le but de la voie est l'accès à la connaissance de Dieu. Elle fait partie inté-

grante du Sunnisme en général, le cheikh Ahmed Tijane était un sunnite Malikite.

Il serait un descendant de Sidna El Hassan Ben Ali Ben Abi Talb et Fatima Zohra, fille du prophète (SAW). Il aurait lui-

Qaraouiyyine. Vers l'âge de cinquante ans, il aurait eu une apparition du prophète Mahommad (SAW). Celui-ci lui aurait dit qu'il était son garant, son maître choisi et son éducateur exclusif. Il lui ordonna aussi de délaisser tout ce qu'il avait reçu des différents maîtres rencontrés et de leurs voies spirituelles. Mahommad (SAW) lui aurait enseigné, ensuite, une partie du wird tidjane : 100 fois la demande de pardon, 100 fois la prière sur le prophète (salatoul fatihi) et 12 fois la prière djawaratoul kamel (perles de la perfection).

Il s'adonna pendant quatre années à ce wird sans retraite ni éloignement des hommes, et selon les directives du prophète (SAW). Au terme de ces quatre années, le prophète (SAW) revint de nouveau lui ordonner d'ajouter au wird initial 100 fois « *la ilaha illal lah* » (il n'y a point de Dieu excepté Dieu). C'est cette rencontre entre le cheikh et le prophète (SAW) qui a été le point de départ de la doctrine tidjaniyya.

Après sa mort en 1822, cette confrérie se propagea de plus belle dans des contrées comme le Niger, le Mali et le Sénégal.

Aujourd'hui, la Tidjaniyya continue à travers le monde de propager et de diffuser la culture et les sciences islamiques. L'accent est mis sur les principes de fraternité, de paix et de concorde sociale, dans un esprit d'harmonie spirituelle. La confrérie compterait aujourd'hui plus de 300 millions d'adeptes dans le monde soit l'équivalent de la population des Etats-Unis d'Amérique.

Beaucoup d'autres acteurs vont se mettre au service du mouvement et travailler à sa diffusion. Parmi les héritiers spirituels du cheikh et grandes figures de la confrérie, on peut citer El hadj Omar TALL, né en 1797 à Halwar au Fouta Tooro (nord du Sénégal). C'est ce dernier, investi du statut de calife qui a introduit la Tariqa Tidjaniyya au Sénégal en particulier et en Afrique noire en général. On a également les grands noms comme Malick Sy, Cheikh Ibrahim Niass, Seydou Nourou Tall, Cheikh Al-Hasan DEM, Cheikh Hassan Cissé...

Les pratiques caractéristiques de la tidjaniyya

Le Lâzim, le wazifa, le Zikrul-juma (le zikr du Vendredi) et les formules phares sont la salâtul-fâtihi et Jawharatul Kamal (la Perle de la perfection). On rapporte qu'à

propos du wîrd, le cheikh Ibrahim Niass disait : « Si tu me demandes si le wîrd que j'ai été la voie de Muhammad, je te répondrai par l'affirmative, car mon wîrd, en effet, n'est autre chose que la récitation du nom de Dieu seul avec la prière sur l'Élu, le meilleur des hommes. D'ailleurs mon wîrd est, pour le mal d'un adorateur, la source des remèdes ! Tout beau ! Ne rejetez pas mon wîrd par ignorance, par esprit de rébellion, par animosité, par insolence ni par cruauté. Les Chefs sont des guides qui doivent imiter notre Prophète afin qu'en fasse autant quiconque veut sans contestation prendre exemple sur lui. »

Le respect réservé à ces saints est fondé sur des paroles du prophète qui auraient dit : « Célébrez la grandeur des Cheikh (guides), car, ce faisant, vous célébrez la grandeur d'Allah. » La célébration du Mouloud chère à la confrérie donne lieu à des rassemblements de masse dans les lieux saints.

Lieux saints de la confrérie

Le centre intellectuel et culturel de la confrérie est aujourd'hui à Ain-Mahdi en Algérie, lieu de naissance d'Ahmed Tijani et lieu de fondation de la confrérie en 1781, et dans lequel ses descendants ont été enterrés. Cependant, d'autres lieux de cultes

plus ou moins importants existent au Maghreb et en Afrique de l'Ouest. Cheikh Ahmed Tijani repose dans un mausolée à Fès (Maroc) qui est, de ce fait, l'une des villes les plus visitées par les adeptes tidjanés. En outre, Tivaouane (ouest du Sénégal) est connue pour être la ville sainte du tidjanisme en Afrique occidentale. La ville de Kaolack (centre du Sénégal) est également un important lieu de cette confrérie, grâce au rayonnement du marabout Ibrahim Niass qui y avait élu domicile. À Louga (Sénégal), Abass Sall qui s'installa depuis les années 1940 après une prédiction mystique d'un marabout du nom de Mame Cheikh Mbaye qui avait prévu son installation à Louga. Il y est enterré et y a construit une imposante mosquée. Il y a aussi Bousseghoum en Algérie, le lieu où Ahmed Tijani vit Mahommed en état de veille. Il y a Bandiagara au Mali, Chinguetti, Matamawlana, Babacar, Boghé, Ribat en Mauritanie pour ne citer que ces villes. A ne pas oublier Rahmatoulaye au Burkna Faso qui fait office de ville sainte et foyer de la confrérie fondée par Cheikh Aboubakar Maiga.

Le rejet de la doctrine Tidjaniyya

Il existe un affrontement

permanent entre soufis et anti-soufis qui continue de nos jours et même de manière accentuée, car il s'agit d'un conflit ancien et permanent à l'intérieur même des milieux religieux de l'islam. D'autres musulmans notamment considèrent le wîrd, célébration de la naissance du prophète comme des innovations ne faisant pas partie de la suma, ils rejettent la salâtul fâtihi et reprochent aux tidjanés le culte des saints. Si les adeptes se défendent par l'argument que le mouvement n'admet aucun excès, force est de reconnaître que la célébration du mouloud prend souvent l'allure de gigantesques foires qui donnent lieu à des excès de toutes natures.

Une autre tendance du soufisme est dite "mystique" et préconise une interprétation symbolique ou allégorique des textes sacrés dont elle recherche le "sens ésotérique", caché. C'est à cette seconde tendance que s'apparente l'enseignement de Cheikh Ahmadou Bamba, fondateur du mouridisme. Ce dernier est considéré par certains musulmans comme un mouvement déviationniste au regard du culte des saints et le comportement de certains adeptes comme les bayfall.

Le miel : une guérison pour les gens

Par E. A. C

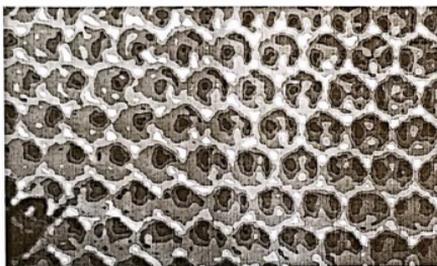
La connaissance et l'utilisation du miel par l'homme remontent aux temps les plus reculés de son histoire et il fait partie indubitablement des aliments les plus anciens de l'humanité.

En effet, de nombreuses traces archéologiques ainsi que de multiples documents historiques de toutes les grandes civilisations passées permettent d'affirmer que le miel est intimement associé à la vie de l'Homme depuis plus de 10.000 ans. Aucun autre produit, en dehors peut-être du lait, n'a eu une telle longévité dans l'histoire de l'alimentation humaine. Il n'est donc pas étonnant que ce remarquable "aliment-médicament" jouisse d'un extraordinaire passé dans l'histoire de notre évolution où il a toujours eu valeur de mythe symbolisant la vie et la santé. Durant plusieurs siècles, le miel a été utilisé comme aliment et pour ses propriétés thérapeutiques par les hommes. Présent dans le delta du Nil et à Sumer, le miel servait à sucrer les aliments. Plusieurs papyrus égyptiens en font mention, le plus vieux étant celui dit d'Edwin Smith, datant de plus de 4 500 ans.

En plus de sa consommation comme aliment ou condiment, il a été utilisé pour soigner, embellir la peau et embaumer les morts chez les Égyptiens. Lors des Jeux olympiques antiques, les athlètes buvaient de l'eau miellée pour retrouver rapidement leurs forces. Hip-

ocraté (le plus grand médecin de l'Antiquité, 460/377 av. J.-C.) disait que l'usage du miel conduisait à la plus extrême vicieuse, et le prescrivait pour combattre la fièvre, les blessures, les ulcères et les plaies purulentes. Durant les première et seconde guerres mondiales, on l'utilisait pour accélérer la cicatrisation des plaies des sol-

des que [les hommes] font. Puis mangez de toute espèce de fruits, et suivez les sentiers de votre Seigneur, rendus faciles pour vous. De leur ventre, sort une liqueur, aux couleurs variées, dans laquelle il y a une guérison pour les gens. Il y a vraiment là une preuve pour des gens qui réfléchissent.» S16 V68-69. Le miel est donc



Une ruche d'abeilles

datés.

En fait qu'est ce que le miel ? Le miel répond à une définition bien précise qui est la suivante : le miel est la denrée produite par les abeilles mellifères à partir du nectar des fleurs ou de certaines sécrétions provenant de parties vivantes de plantes ou se trouvant sur elles, qu'elles butinent, transforment, combinent avec des matières spécifiques propres, emmagasinent et laissent mûrir dans les rayons de la ruche. Cette denrée peut être fluide, épaisse ou cristallisée. Le coran nous dit : « [Et voilà] ce que ton Seigneur révèle aux abeilles : "Prenez des demeures dans les montagnes, les arbres, et les treilla-

un produit naturel des abeilles dont leur capacité de travail de production du miel est phénoménale. On note en effet selon les travaux du scientifique Heinrich que pour produire 500 grammes de miel, les abeilles doivent effectuer plus de 17 000 voyages, visiter 8 700 000 fleurs, le tout représentant plus de 7 000 heures de travail.

L'intérêt nutritionnel du miel réside dans sa composition qualitative et quantitative. En effet, le miel renferme moins de calories que le sucre (64 calories contre 84 pour 20 g). Il a le même index glycémique mais apporte plus d'antioxydants. La composition du miel est complexe, mais relative-

ment bien connu aujourd'hui. Sur le plan qualitatif, le miel contient : de l'eau, des glucides (sucres) en grande quantité, des lipides (corps gras) en infime quantité sous forme de glycérides et d'acides gras (acide palmitique, oléique et linoléique), des protides (substances azotées) en petite quantité, des acides organiques libres ou combinés sous forme de lactones, des éléments minéraux, un grand nombre de vitamines, des enzymes qui facilitent la digestion des aliments et sont à l'origine de certaines vertus du miel, plusieurs facteurs antibiotiques naturels, regroupés sous le nom générique d'inhibine, et de nombreuses autres substances diverses.

Bref, le miel est un produit naturel extrêmement complexe contenant un très grand nombre d'éléments vitaux qui interviennent au premier chef dans le bon équilibre de notre fonctionnement biologique. Cette richesse qualitative qui regroupe près de 200 substances différentes agissant en parfaite harmonie et en synergie, absolument impossible à réaliser artificiellement, donne bien sûr au miel une place de tout premier plan dans l'alimentation, mais également une place non négligeable en médecine préventive et curative.

Dans le verset cité plus haut, Allah nous dit que dans le miel il y a une guérison pour les gens. A toutes les époques de l'histoire, les hommes ont toujours utilisé le miel pour divers besoins thérapeutiques. De nos

jours, des chercheurs ont expérimenté méthodiquement l'ensemble des vertus empiriques du miel accumulées au fil des millénaires. Aujourd'hui ce sont plus de 2000 références qui traitent des vertus thérapeutiques prouvées scientifiquement.

Sur le plan diététique le miel, est avant tout un aliment naturel riche en sucres simples directement assimilables (se passant donc de digestion préalable), doué d'un pouvoir sucrant plus important que le sucre blanc (ou roux) ordinaire composé uniquement de saccharose, tout en ayant un apport calorique moindre, contrairement à ce que beaucoup de gens pensent. En terme plus simple, pour sucrer quelque

chose, où il vous faut 10 g de sucre, il ne vous faut que 7,5 g de miel, et qu'au lieu d'absorber 40 calories, vous n'en prenez que 22, soit presque la moitié.

De par sa richesse en éléments biologiques, le miel augmente aussi les capacités du système de défense immunitaire, renforçant ainsi la résistance de notre terrain dans sa lutte contre les agressions en général. Richesse qui participe aussi directement à une action non négligeable de complémentarisation alimentaire palliant de nombreuses micro-carences qui sont sources, à la longue, de troubles maladiés plus ou moins importants. Grâce à ses nombreux enzymes, il facilite également l'assimilation des autres aliments en général, d'où une

meilleure digestion et un meilleur transit intestinal. Enfin, le miel, tout en ayant un pouvoir sucrant supérieur à celui du saccharose, possède une action nettement moins nocive que celui-ci dans la genèse des caries dentaires. Argument supplémentaire, s'il en était encore besoin, pour lui donner la préférence dans le régime alimentaire, notamment des enfants et des adolescents.

Sur le plan thérapeutique, les propriétés du miel sont nombreuses. Ainsi le miel combat l'anémie (anti-anémique), stimule l'appétit (Antiseptique), calme la toux (Béchuque), aide à la digestion (Digestive), augmente la sécrétion de l'urine (Diurétique), augmente la force et l'énergie (Dynamogénique),

relâche, détend et amollit les tissus enflammés (Émolliente), combat la fièvre (Fébrifuge), facilite le transit intestinal (Laxative), supplée à la déficience (Vicariante), et sédative. Tels sont entre autre les vertus thérapeutiques du miel.

Le miel est un aliment très varié dans sa composition. Il renferme plusieurs nutriments, possède comme nous l'avons vu plusieurs vertus thérapeutiques. C'est pourquoi la consommation du miel est fortement recommandée. Allah nous dit : «... il y a une guérison pour les gens». S16 Du reste cet aliment est le fruit d'un travail gigantesque abattu par les abeilles en termes de volume horaire et de capacité d'organisation.

Humeur

Au Burkina Faso ces dernières semaines, les âmes sensibles des croyants ont dû souffrir le martyr tellement on a parlé vertement et de façon impudique de sexe et d'adultère à grande échelle, impliquant de surcroît de hautes personnalités de l'Etat. C'est si sérieux qu'un ministre aurait même laissé des plumes (de grosses). Nous n'insinuons rien car les informations sur ce sujet restent encore de l'ordre de la rumeur.

Tout compte fait, ces révélations (qui sont un secret de polichinelle) viennent mettre au grand jour l'état de déliquescence morale de notre

société. Celui qui avait affirmé que la morale agonise au Faso ne croyait pas si bien dire même s'il ne pensait pas que l'on pouvait tomber si bas quand on a atteint de tels sommets.

A l'analyse, on retient d'abord que ceux qui nous gouvernent, au lieu d'être des modèles, sont de tristes exemples d'individus frands de chaire, qui n'ont pas réussi à se mettre au dessus de cette déferlante du sexe. Ils donnent l'impression que lorsqu'on a le pouvoir et l'argent, il faut forcément les assaisonner avec les femmes pour ressentir des sensations fortes. Ainsi, ils transforment leurs lieux de travail, leurs voitures et même des espaces publics, en terrain d'exercice

sexuel comme si c'était une course contre la montre. Au regard des noms importants qui ne cessent d'être dévoilés (même si c'est à travers des canaux non conventionnels), on s'inquiète de savoir jusqu'où s'arrêtera ce décompte macabre. De toute façon tant qu'on n'arrête pas cette saignée, on finira par savoir.

Ensuite on sent que cette affaire embarrasse les autorités et emballe la populace, à juste titre. En principe sous les tropiques, on reste encore attaché à certaines valeurs, et ceux qui nous gouvernent doivent donner l'exemple. Donc chacun doit tirer les conséquences de ce scandale pour garder intacte l'image que doivent

véhiculer les hauts fonctionnaires de l'Etat. Parce que ceux qui sont là passent, mais la fonction demeure, et c'est elle qu'il ne faut pas souiller. Si le remaniement ministériel du 12 mars dernier va dans ce sens, on est en droit encore d'attendre. C'est bien, mais c'est pas arrivé!

Quant à ceux qui se réjouissent de cette affaire, il faut plutôt en pleurer. Mais avant de jeter l'opprobre sur autrui, il faut s'assurer qu'on est soi-même en règle. Un examen de conscience s'impose à tous car on sait que seules quelques personnes sont épargnées par ces délits d'adultère et de fornication.

Par Ahmed

DROITS DE RETRANSMISSION DE LA CAN 2010

Une indécence des hommes pour un jeu

Par Aris

Le football serait devenu la priorité des priorités ? C'est ce sur quoi l'on est en droit de s'interroger au regard de la spéculation dont ont été l'objet les droits de retransmission de la CAN 2010. Il n'est nouveau pour personne que le football professionnel demeure un des plus grands business du moment. Les plus riches sont les acteurs de ce que l'on peut baptiser l'industrie du ballon rond. Mais quand on dispose des moyens modestes, il est éthiquement et moralement incorrect et même blessant, d'orienter les maigres moyens financiers vers ce jeu au détriment des vrais et réels problèmes sociaux. C'est ce qui nous paraît incompréhensible par rapport aux options aussi bien des décideurs qui payent aussi cher pour retransmettre la CAN dans leurs pays respectifs, que les propriétaires des droits de retransmission qui sucent allègrement un continent aussi meurtri.

Depuis six ans, les droits de retransmission de la Coupe d'Afrique des Nations ne cessent de s'envoler. Pour cette édition 2010 de la CAN, les prix ont atteint des sommets inimaginables, privant du même coup beaucoup de chaînes sans moyens conséquents, des images de la CAN.

Les droits de retransmission de la CAN étaient gérés jusqu'à présent par la firme Sportfive. Or, pour cette édition de la compétition, les négociations de retransmission de la compétition

ont été placées par la Confédération africaine de football (CAF) entre les mains de la holding béninoise LC2-Afnex. Une passation de pouvoir qui s'est accompagnée d'une hausse démentielle des montants pour l'acquisition des droits de la CAN.

Tenez, en 2004, les chaînes de télévision africaines devaient

que, les prix varient de 280 000 à 750 000 euros.

Par une annonce officielle, notre télévision nationale avait laissé entre qu'elle ne pouvait pas payer les sommes demandées, estimant que la priorité était ailleurs : "Il est indécent de payer une telle somme dans un contexte où les préoccupations urgentes du gouvernement en

engagée en 2009 à près de 36 000 000 F CFA pour la Coupe d'Afrique des cadets Algérie 2009, 36 000 000 F CFA pour la Champions League. Elle s'est engagée également à 120 000 000 F CFA pour la Coupe du monde avec un délai de paiement fixé pour le 15 février 2010.

Ce mauvais deal que tout le monde s'accorde à conclure est-il vraiment la priorité de nos pays ? Assurément que non ! On ne peut pas abandonner des populations meurtries par la maladie, les guerres et les inondations pour verser autant d'argent dans un jeu où des gens se donneraient du plaisir à suivre d'autres gens, au nombre de 22, courir derrière un seul ballon.

L'on comprend que ce sport élevé au rang de spectacle, sert désormais de fonds de commerce par lequel le football est vendu au prix fort aux radios et télévisions diffuseurs, par des "affairistes" qui misent sur la rentabilité au détriment de tout et de toute moralité. Arrêtons de polluer les deniers publics pour seul plaisir de certains. Pour cette CAN qui ne nous a pas donné beaucoup de chance, le jeu n'en valait vraiment pas la chandelle. Il est temps que les décideurs aillent au-delà de l'émotionnel et du spectaculaire éphémère pour se soucier surtout de la misère de leur peuple. Ces milliards livrés en quelques jours aux propriétaires des chaînes de télévisions, assouffés d'argent, peuvent servir à éduquer et à soigner les populations qui attendent depuis toujours.



s'acquitter d'un montant d'environ 100 millions de CFA. Six ans plus tard, le tarif a été réévalué à 1 milliard de CFA pour la majorité des pays. C'est 10 fois plus que les éditions précédentes. Quelle spéculation dans un continent qui peine à joindre les deux bouts.

Le Nigeria s'est estimé ainsi contraint de déboursier plus de 2 milliards de FCFA. Pour le Cameroun, la Côte d'Ivoire ou le Mali, dont les équipes se sont qualifiées pour la phase finale, le tarif est de 878,9 millions de F CFA. Enfin, pour les États non qualifiés, scindés en trois catégories selon leur poids économi-

matière de bien-être des populations ont été accentuées par les inondations du 1er septembre." Avoient conclu les autorités

Enfin, un accord in extremis, sera conclu permettant à la RTB de retransmettre la CAN. Sans que l'on sache combien le contribuable burkinabè a misé dans ce jeu, la RTB annonçait que le Directeur général de LC2/AFNEX lui a autorisé la diffusion des rencontres sans conditions financières préalables. Toujours est-il que quelqu'un doit payer quelque soit la somme.

La RTB, rappelle-t-on, s'est

Coup de foudre ou foudre de coups

Par Idriss

Qui n'a pas rêvé de vivre un amour beau comme les étoiles ? Qui n'a pas souhaité vivre le grand amour ? Tous ou presque. Que n'a ton pas fait pour l'amour ? Que ne pourrait-on pas faire pour vivre une idylle ?

De l'amour, encore de l'amour ? Tant de renoncements, d'abnégations, de sacrifice pour vivre son amour ? Justement ? Mais à quel prix ? Très souvent trop cher pour si peu ou pour rien du tout ? C'est ce que nous illustrera cette histoire dont le personnage principal n'est personne d'autre que Djéné.

Son amour a germé et poussé à l'insu de tous. Dans la famille de Djéné se trouvait une tante avec qui Djéné formait un couple indissoluble. De rares instants les séparaient de temps en temps. Sinon elles étaient toujours colées l'une à l'autre dans la cuisine, au lit, dans la chambre, sur les routes, dans les marchés toujours à se chuchoter des secrets, des discrétions. Comme on aimait le dire, l'on ne se rendrait compte de leur combine que quand les conséquences indésirables se révéleraient ?

Qu'est-ce qu'elles se disaient ? Nul ne pouvait savoir car rien ne sourdait jamais de leurs murmures. Le deviner, oui. Mais certainement pas à

juste titre. Une tante et sa nièce, toutes deux jeunes filles, que peuvent-elles se dire ? Rien d'austère, se dit-on, si ce n'est des histoires de fille.

Tante Awa avait un camarade d'école et de quartier qui lui rendait visite en famille. A l'occasion, il ne s'empêchait pas de jeter des coups d'yeux insistants, accrochants et traitants sur la jeune Djéné. Il se laissa foudroyer par la beauté de cette dernière. Ce coup de foudre, Djéné le recevra aussi un soir où elle découvrirait qu'elle avait un faible pour Daouda. Désormais elle ne souhaitait que sa présence, désirait ardemment l'admirer, l'écouter. Elle attendait avec impatience maladroite ses SMS, ses bips, ses appels. Elle devenait de plus en plus attentive à ses compliments. Mieux, Daouda prenait plus de valeur à ses yeux, occupait plus ses pensées, mobilisant davantage sa concentration. A toutes ses camarades voici comment elle décrivait Daoud « *son lapin* » : « *il était beau, gentil, doux, magnanime, bon, charmant, galant, élégant, présentable, généreux ; il avait un cœur d'or, un joli sourire, une démarche majestueuse, une mélodieuse voix, un regard téanique. C'était un ange.* »

Djéné se donnait plus de peine à se faire remarquer. Ainsi elle changeait de coiffure tous les mois ou toutes les deux semaines. Les bijoux et autres garnitures de beauté tapissaient son

corps. Les tatouages envahissaient tout le relief corporel.

Quant à Daouda, il se fatiguait non sans plaisir, pour renforcer, aiguillonner cette attirance que Djéné développait à son égard. Ainsi il ne manquait plus les petits crochets chez elle juste le temps du bonsoir, lui apportait qui du jus, qui des pâtisseries, qui des poulets, qui des poissons. Pour garder le contact de façon permanente, il trouva ingénieux de lui acheter un portable qu'il ne cessait de renflouer en unités. L'appétit vient en mangeant dit-on ? Daouda et Djéné eurent envie de plus de rapprochement.

Tout frottement crée de la chaleur

Djéné s'est fait inviter à plusieurs reprises dans les restaurants les plus luxueux de la place pour y déguster évidemment les plats hyper délicieux. Grâce à la générosité débordante de Daouda, elle découvrit les endroits. Ils s'aimèrent et se désirèrent. Les sorties multiples, les virées nocturnes, et les divers cadeaux de Daouda finirent par inquiéter Ima, la mère de Djéné. Pour en avoir le cœur net, elle entreprit d'écouter d'abord sa fille et Daouda ensuite. De ces apartés elle en conclut que cette relation ne devrait pas aboutir à quelque chose de sérieux. Pour cause Daouda était un musulman (soumis) mais non pratiquant (non soumis donc).

Ensuite sa fille est une mineure. Son âge effleurait à peine le chiffre 17. Des raisons, pour elles qui ne souffrent pas de discussion. Ainsi elle s'opposa tout de suite et de façon, on ne peut plus ferme, à cette union. Est-ce bien ou pas ? A vous de juger. Toujours est-il que les deux tourtereaux n'y virent qu'un feu.

Le complot contre la morale

Dans la famille, rappelez-vous vit avec Djéné une tante, sa confidente et la conseillère de Daouda. Elle réunit les deux autour de quelques grillades et fraicheurs et leur tint ce langage :

- Ma sœur n'acceptera jamais cette union. Elle a encore des idées rétrogrades. De nos jours, on force plus les filles à se marier. Mais comme elle refuse d'entendre raison. Il faut donc changer de tactique. Forçons-lui la main.

- C'est vrai. Mais que pouvons-nous faire contre sa volonté, interrogea Daouda

- Ce n'est pas compliqué. Mettons le devant le fait accompli.

- Je te propose d'enceinter Djéné. Dans ce cas elle n'aura plus le choix. Elle la chassera et à ce moment tu la cueilliras ou plutôt la récolteras.

Ceci dit, la tante échafauda un plan.

A suivre...

La conception de la maladie en islam

Par Dr N. MESSAADI

Parler de la conception de la maladie sous-entend que nous ayons déjà un aperçu de la prévention de cette maladie. En quelques mots nous dirons que le musulman se doit de maintenir dans les limites de ses possibilités une bonne santé en prêtant une attention toute particulière à son hygiène physique, alimentaire, du sommeil et de son psyché. Pour cela, il utilisera les moyens physiques (tel le sport, l'équilibre alimentaire...) et les moyens spirituels (prire, invocations...).

La notion de maladie est retrouvée 25 fois dans le Coran avec une distinction entre les maladies du coeur (sens figuré désignant un éloignement de DIEU), citées 12 fois, et les maladies du corps qui sont donc citées 13 fois. Donc deux types de maladies à première vue distinctes mais en pratique bel et bien intriquées. Nous savons bien que le psyché agit sur le corps et vice et versa. Ainsi le soin ne peut se faire qu'en prenant le malade dans sa globalité. Globalité du patient avec son corps, sa raison, son esprit et également avec son environnement familial et culturel. Cet aspect est d'autant plus important que la prise en charge est lourde ou longue et se situant dans un cadre non familial

La maladie est reçue comme une épreuve, qui permet de passer à un stade supérieur, et d'ailleurs toute la vie est considérée comme une épreuve par le musulman. La maladie est alors vécue avec une «*patience active*». Expression volontairement paradoxale qui me semble le mieux traduire la position dans laquelle se trouve le malade musulman. La maladie, qui par définition est active, va déclencher chez le patient une activité à la recherche d'une solution à son problème. Cette recherche ne peut se faire de manière démesurée car le musulman sait que la guérison vient de Dieu.

La patience est fortement récompensée puisqu'elle représente la moitié de la foi. Selon un hadith du prophète (bsdl) rapporté par Ibn Abbas «*la patience est à la foi ce que la tête est au corps*». Dieu dit dans le Coran : «*prenez aide dans la patience et la prière*» (S.2 V.45). D'autre part pour favoriser la patience Abou Horeira et Bokhari nous rapportent la parole suivante du prophète Muhammad (bsdl) «*tout ce qui atteint le croyant : éprouvement, maladie, chagrin, douleur, souffrance, angoisse et même une simple piqûre d'épine, lui vaut, de la part de Dieu, l'effacement d'une partie de ses péchés*». Cette faculté de patienter afin d'obtenir la récompense

divine va permettre au malade de renforcer son moral et d'évoluer plus confortablement.

Il va de soi que certains peuvent être tentés d'accepter la maladie comme une fatalité et volonté de Dieu sans chercher le soin comme cela a pu exister du temps du prophète Muhammad (bsdl). Un jour un bédouin est venu trouver le prophète (bsdl) et lui parla en ces termes : «*doit-on se soigner ?* » et le prophète (bsdl) lui répondit «*oui, car à chaque maladie correspond son remède sauf une !*». La personne demanda laquelle et le prophète (bsdl) de répondre «*la vieillesse*». Selon Bokhari, le prophète (bsdl) a dit : «*Dieu n'a fait descendre de maladie si ce n'est avec son remède* » et dans un autre hadith «*pour chaque maladie son remède et lorsque l'on obtient celui-ci, il est adéquat à la maladie et il va la guérir avec la volonté de Dieu*». Ainsi cette notion de remède qui existe forcément va être un stimulant positif pour le malade dans sa patience et pousser les soignants à chercher la solution au problème. De plus ce traitement doit être adéquat à la maladie. C'est à dire que le traitement doit être suffisamment efficace et bien adapté à la situation. Ce qui implique une absence d'acharnement dans le soin ou une prise en charge minimale livrant le patient à lui

même. Notons que le soin revient à l'équipe médicale et que la guérison vient de Dieu.

Pour terminer cet aspect je dirai que pour le musulman son corps ne lui appartient pas et qu'il le possède en dépôt (amana). Le musulman se voit donc dans l'obligation de protéger ce dépôt.

Que pouvons-nous utiliser pour le soin ? Le soin est réalisé avec ou sans chimiothérapie. En ce qui concerne les soins sans chimiothérapie nous citerons en premier lieu l'utilisation du saint Coran. En effet Dieu dit dans le Coran sourate 17 (le voyage nocturne) verset 82 «*nous avons fait descendre du Coran guérison et miséricorde pour les croyants*». Des invocations sont également souvent utilisées puisque le prophète en a lui-même donné l'exemple. Pour cela je citerai 3 hadiths :

- «*il est permis de recourir à des formules incantatoires exemptes d'hérésie* » rapporté par Muslim

- Le prophète (bsdl) a conseillé un homme malade de dire, en posant sa main sur l'endroit dont il souffrait : «*bismillah*» (au nom de Dieu) 7 fois puis «*Dieu protège moi contre ce que je ressens* » et de craindre Dieu

- Le prophète (bsdl) lorsqu'une de ses épouses était malade, lui passait la

main sur le corps en invoquant Dieu ainsi : «*O Seigneur ; Dieu des humains ! Guéris car toi tu es le guérisseur. Point de guérison en dehors de ta guérison. Ta guérison ne laisse pas de trace.*» Rapporté par Bokhari selon Aïcha.

Ainsi sur un plan pratique il ne faut pas s'étonner d'entendre réciter par le Coran ou des invocations par ou autour du malade. Lui interdire serait comme lui interdire sa guérison. D'autant que la thérapie par la parole existe puisque l'homme réagit à la parole.

Il est également possible d'utiliser certains remèdes dit simples comme le miel, le grain de nigelle, les saignées, les ventouses, les régimes... Par contre l'utilisation des amulettes, gris-gris et l'appel à la parapsychologie sont interdits.

En ce qui concerne la chimiothérapie, il faut toujours commencer par le moyen le plus simple et ensuite adapter en fonction de l'évolution. Nous devons garder à l'esprit qu'en Islam nous ne luttons contre un mal que lorsque nous sommes sûr de ne pas créer un mal encore plus grand.

De plus le traitement choisi ne doit pas comporter de substances dites illicites (porc, alcool...). Tabarani nous rapporte le hadith suivant «*Dieu n'a pas soumis votre guérison à l'emploi d'éléments dont il vous a interdit l'usage.*». Cela nous incite donc dans la mesure du possible à proposer des remè-

des n'ayant pas de telles substances ou à les remplacer dès que possible (insuline de porc...). Une règle générale en Islam est que tout est licite sauf les choses où il y a une preuve qu'elles sont interdites.

Tout, dans les limites de ce que nous avons dit, doit être mis en oeuvre pour sauver la vie du patient. Dieu dit dans le Coran «*celui qui sauve une vie est comme s'il sauvait l'humanité toute entière.*» Par contre il est interdit d'ôter la vie à quelqu'un puisque le verset se termine par «*et qui tuera quelqu'un est comme s'il avait tué l'humanité toute entière.*».

Durant les soins et surtout lorsque le patient est hospitalisé, une attention toute particulière sera portée à la pudeur et aux obligations religieuses. Ainsi, pour faciliter le soin, il est utile de favoriser la prise en charge du patient par un soignant de même sexe et ne déroger à cette attitude que lorsqu'il y a urgence ou si les moyens humains ne le permettent pas. Les obligations religieuses et plus particulièrement la prière doivent prendre place dans le programme de soins. N'oublions pas que cette prière a lieu cinq fois par jour et à des horaires variables selon l'année. Cette prière nécessite des ablutions (qui peuvent faites sans eau «*tayammoum*») et la manière de la faire s'adapte à l'état du patient (debout, assis, couché).

Une autre chose sur laquelle

j'aimerais insister est la visite au malade. Le musulman considère comme une obligation que de rendre visite aux malades. En effet Al Bara Ibn Âzib a dit «*le prophète Muhammad (bsdl) nous a ordonné : de rendre visite au malade, de suivre le cortège funèbre, de dire à celui qui étourne : «Rahimakallah», d'aider celui qui fait serment à le remplir, de soutenir l'opprimé, de répondre à l'invitation, et de saluer les gens*».

L'approche de la mort

Le musulman a une approche de la mort au quotidien et elle fait donc partie de sa vie. Dieu dit dans la sourate 3 (la famille d'Amram) verset 185 : «*toute vie insufflée goûtera la mort. Ce n'est qu'au jour de la résurrection que vous recevrez intégralement vos salaires. Celui qui sera écarté loin du feu et qui sera introduit au paradis aura certainement remporté le succès*». Selon Ibn Omar, le messager de Dieu (bsdl) le saisit une fois par l'épaule et lui dit : «*soit dans ce bas monde comme un étranger ou comme quelqu'un de passage*». Le fils de Omar disait «*quand tu es au soir, n'attends pas le matin et quand tu es au matin, n'attends pas le soir. Prends de ta bonne santé pour ta maladie et de ta vie pour ta mort*» rapporté par Bokhari. Ainsi la mort est pensée comme un simple état permettant de passer de la vie d'ici bas à la vie de l'au delà. C'est dans cette vision que le prophète (bsdl) a dit «*celui qui désire visiter les tombes le*

fasse ! Elles nous rappellent en effet l'autre monde».

Le malade musulman ne peut pas se donner la mort ni nuire à son corps de quelques manières que ce soit et d'ailleurs rappelons que ce corps est une «*amana*» c'est à dire un dépôt. De plus Dieu dit dans le Coran Sourate 4 (les femmes) verset 29 «*...ne vous tuez pas vous-mêmes car Dieu ne cesse pas d'être miséricordieux avec vous*». Et ainsi le prophète (bsdl) a bien mis en garde contre le suicide qui empêche l'accès au paradis. Le prophète a dit «*il y avait jadis un homme blessé. Il s'affola, prit un couteau et se coupa la main. Ainsi, son sang ne cessa de couler jusqu'à sa mort. Dieu a dit alors : «mon serviteur s'est tué avant ma décision, c'est pourquoi je lui interdis le paradis*».

Le musulman ne peut pas non plus demander la mort à Dieu sauf dans des situations et en utilisant une formule bien définie par le prophète selon Anas. En effet le prophète (bsdl) a dit : «*que l'un de vous ne souhaite pas la mort à cause d'un mal qui l'a frappé. S'il doit absolument le faire, qu'il dise «seigneur Dieu ! Laissez-moi en vie tant que la vie est pour moi un bien et faites-moi mourir si la mort est préférable pour moi*».

Le patient a le droit de se plaindre de ce qu'il ressent et cela n'est pas blâmable tant qu'il n'y a pas de signe de révolte contre Dieu. De même il est recommandé à la famille

Suite page 16.

L'islam gagne du terrain au Brésil

Après les attentats du 11 septembre 2001 et sous l'impulsion d'une «telenovela», les conversions se sont multipliées dans les périphéries urbaines du pays. Cinq fois par jour, Rosangela cherche la direction de La Mecque dans son petit appartement de Vila Ferreira, un quartier pauvre de Sao Bernardo do Campo, une ville industrielle située à quelques kilomètres

de Sao-Paulo. À 45 ans, sa vie est rythmée par l'islam, qu'elle a embrassé au début des années 1990. Voilée, vêtue d'une longue tunique, Rosangela assure l'accueil au Centre de divulgation de l'islam pour l'Amérique latine. «Je donne aussi des cours sur le Coran», précise-t-elle, soucieuse qu'on ne la prenne pas pour une simple hôtesse.

Converser avec Rosangela n'est pas facile :

elle s'interrompt toutes les cinq minutes pour répondre au téléphone ou renseigner des visiteurs sur les conférences du Cheikh Jihad Hassan Hammadeh, le directeur du Centre. «La demande de corans en portugais est telle que mon stock est épuisé, assure-t-elle. Alors, en attendant d'être réapprovisionnée, je donne des versions espagnoles.»

Premier pays catholique du monde, le

Brésil connaît depuis une décennie une croissance importante de l'islam. «Il est impossible de savoir combien le pays compte de musulmans, puisqu'ils sont enregistrés dans la catégorie "autres", mais on estime qu'il y en a environ un million», indique Paulo da Rocha Pinto, professeur à l'université Fluminense.

Source : internet

Houet : Des membres du CERFI lauréats du Saint Coran

Le dimanche 31 janvier 2010, la section du Houet du CERFI a organisé une cérémonie de fin de lecture du saint Coran. Il s'agit d'un groupe de frères et sœurs intellectuels constitués de pharmaciens, d'agents de santé, d'enseignants, de cadres... qui ont appris à lire l'intégralité du Coran en deux ans. C'est la salle de ciné de Bobo Dioulasso qui a

servi de cadre à l'organisation de l'activité sous le parrainage du ministre des ressources animales Sékou BA et le patronage de Dr Lassina Sanou, fondateur du Complexe Scolaire Alpha solidarité. Les autorités religieuses de la ville de Sya (mouvement sunnite, tidjania, communauté musulmane, les imams) de même que des autorités coutumières étaient présentes. La cérémonie a

commencé à 10h et a été ponctuée d'allocutions, de remises d'attestations et de cadeaux aux lauréats. La prestation des lauréats a été dirigée par le grand imam de Bobo Dioulasso l'imam Siaka Sanou. Ils ont répété après lui quelques versets et sourates avant que quelques lauréats ne fassent une lecture individuelle de démonstration de leur connaissance du livre saint. La

cérémonie a pris fin à 13h00 par un cocktail offert aux officiels par les organisateurs. Elle a mobilisé plus d'un millier de musulmans dont les plus hautes autorités religieuses et coutumières de la ville de Bobo et a été une occasion pour les organisateurs de présenter davantage le CERFI à ces derniers.

Par G.S

Point de vue

CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ MUSULMANE

On prend les mêmes et on recommence

La communication musulmane du Burkina Faso a tenu son congrès ordinaire en fin février dans une atmosphère relativement apaisée. Ce qui est une avancée en soi. Car il y a bien longtemps que de telles instances au sein de la CMBF ne se sont pas tenues sans que ce ne fut consécutif à une crise. Ainsi, on est obligé de saluer cette prouesse qui marque peut être une évolution positive des mentalités au sein de la plus grande et la plus ancienne des associations islamiques du Burkina Faso. Gageons que c'est le début d'une nouvelle gouvernance à la tête de cette structure qui s'est longtemps illustrée par ses guerres de clochés, ses divisions, son opacité, et qui pourra être bénéfique à l'ensemble de la Umma islamique du Burkina Faso.

Mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Si le fait de tenir un congrès normal est en soi une bonne chose pour la Communauté, des échos qui nous sont parvenus des travaux de ce congrès, font ressortir un mécontentement (bruyant d'ailleurs) de certaines personnes sur le choix de El Hadj Oumarou Kanazoé comme nouveau-ancien président et sur le



fonctionnement général de la CMBF. Les frondeurs (de jeunes arabisants pour l'essentiel) pointent du doigt l'implication servile et ouverte de leur association dans la politique. En plus, ils réclament leur place au sein des instances, eux qui se disent outillées pour la gérer selon les règles de l'art islamique. Encore faut-il que ce soit une démarche sincère débarrassée de toutes visées égoïstes et personnelles.

vement se reformer en apportant du sang neuf et des esprits visionnaires et progressistes dans ses instances de décision, et surtout en recadrant et en approfondissant sa vision sur la place, les intérêts et l'avenir des musulmans du Burkina Faso. Car elle a pris en otage une partie du travail islamique qui est resté à faire sous nos cieux, annihilant les énormes efforts et étouffant les initiatives des associations qui tentent d'apporter le renouveau. Mais le congrès est déjà bien loin derrière nous : une nouvelle (ancienne) équipe a été mise en place. Prions pour qu'elle ait la sagesse, l'humilité et la clairvoyance de s'amender de ses eneurs passées et qu'elle réalise sincèrement les ambitions qu'elle a affichées au congrès.

Par Ahmed

S'il est vrai qu'on ne peut se réjouir de toute division au sein de la Communauté, il faut avouer qu'elle doit nécessairement et impérati-

...suite de la page 14

du malade et à ses serviteurs de le traiter avec bonté, de bien le supporter et d'accepter avec patience (active) toutes les fatigues qu'il occasionne. De plus les visiteurs ont le devoir de parler de manière positive avec le patient. L'accompagnement final du patient se fera par des personnes, si possible, proches qui lui réciteront la formule «il n'y a de Dieu que Dieu» car si cette parole est la dernière du mourant il entrera au paradis. Selon mouhad le prophète a dit «celui dont les dernières paroles ont été (il n'y a de Dieu que Dieu) entrera au paradis».